

Bordeaux, le 04 février 2011.

Le Secrétaire Général

Réf : SG/AB/02.11/002.

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Intérieur
de l'Outre-mer,
des Collectivités Territoriales
et de l'Immigration
Place Beauvau
75800 PARIS Cédex 08

Monsieur le Ministre,

De récents évènements ont défrayé la chronique mettant en exergue un certain mécontentement parmi les fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité.

Les actions menées en raison d'une annonce de fermeture de deux unités ont pris la forme de contestations particulièrement démonstratives et ont fait la une de tous les médias nationaux.

La CFTC-Police considère comme légitime le mouvement de mécontentement qui a fait jour et comprend parfaitement l'inquiétude suscitée par les mesures annoncées.

Toutefois, elle ne peut cautionner la forme des actions menées.

En effet, d'annonces en communiqués publics, les représentants des organisations syndicales revendiquant la paternité du mouvement n'ont pas caché l'aspect prémédité de ces actions se traduisant majoritairement par des « arrêts de travail collectifs ».

Devant les caméras, pour justifier cet absentéisme subit, a été notamment déclaré que les CRS étaient victimes d'une épidémie de « petites dépressions ».

Quand bien même les contrôles médicaux des médecins agréés par l'Administration viendraient à confirmer ces arrêts de maladie, il n'en demeure pas moins que cette faiblesse spontanée de centaines de fonctionnaires pose interrogation.

En effet, outre l'indisponibilité de ces forces mobiles pouvant dangereusement être assimilée à une cessation concertée du travail, il reste, dans un autre cadre, à définir la capacité réelle des fonctionnaires à appréhender leur position dans la société où ils évoluent.

Pour exemple, alors que les dépenses de santé sont reconnues comme explosives en France par rapport à nos partenaires européens, que le taux d'absentéisme médical au sein de la fonction publique est régulièrement dénoncé, peut-on décemment approuver la mascarade offerte aux détracteurs du « statut protecteur » de la fonction publique par une frange d'agents de la police nationale.

Comment des leaders syndicaux peuvent entrainer une partie de leurs ouailles dans un tel numéro de cirque sans mesurer l'impact non seulement sur l'image de la police nationale mais au-delà sur l'ensemble de la fonction publique.

La CFTC-Police s'insurge contre ces irresponsables dont la légèreté et l'inconsistance, déjà déplorées par ailleurs, n'auront comme seule caisse de résonance que la réaction des pourfendeurs de nos statuts qui se veulent partisans de l'alignement des régimes privé-public.

Il est vrai que les policiers de par leur statut de fonctionnaires d'Etat et l'absence de culture sociologique n'ont pas forcément conscience des enjeux de leurs actes.

La CFTC-Police qui, sous l'égide de notre confédération, est particulièrement attentive et défenderesse des acquis des fonctionnaires notamment ceux relatifs à leur couverture sociale, ne peut cautionner ces manœuvres imbéciles qui exposent de facto à une remise en cause des droits en la matière.

La CFTC-Police, de par l'approche objective qu'elle s'attache à prêter aux questions de notre société, mesure quant à elle les conséquences que pourraient subir notre institution suite à de tels égarements. Nous savons en effet que des pistes de réflexions sont déjà lancées concernant un alignement des régimes relatifs aux arrêts de travail, dont l'application des jours de carence, l'expérimentation des contrôles médicaux par les médecins des CPAM et, voire, la reconsidération de la durée du maintien du plein traitement.

En marge du caractère fantaisiste de ce grand spectacle, la CFTC-Police s'interroge sur les suites éventuelles qui lui seront réservées maintenant que le rideau est tombé.

Certes, les deux unités de Lyon et Marseille sont maintenues, mais les 280 postes seront tout de même redéployés vers la sécurité publique.

De plus, la CFTC-Police qui s'est inscrit depuis plusieurs années comme initiatrice du projet d'un grand ministère de la sécurité intérieure, dont elle vous a remis personnellement son projet, n'a jamais occulté que cette ambition ne pouvait se réaliser sans qu'il y ait forcément une redistribution tant des missions que des espaces territoriaux entre la police et la gendarmerie nationales.

De même, la CFTC-Police s'est particulièrement investie dans la mise en œuvre de l'accession à la catégorie B de la fonction publique du corps d'encadrement et d'application de la police nationale. Sur ce plan, il a été remarqué que c'est son projet de grille indiciaire qui a été retenu par notre Administration.

Là encore, la CFTC-Police a toujours fait valoir que cette avancée salariale et statutaire ne pouvait échapper au concept de la RGPP qui se fonde sur le principe de la réduction des effectifs en contre partie d'une meilleure rémunération, sans pour autant ne pas veiller à un juste équilibre.

C'est pourquoi, la CFTC-Police reste attentive sur les mesures de fermetures annoncées de certains services et demande que ces procédures, dès lors qu'elles seront arrêtées, fassent l'objet d'une concertation et d'une communication les plus larges possible de manière à ce que les fonctionnaires concernés soient pleinement informés sur les mesures d'accompagnement.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous prêterez à la présente et dans l'attente de la réponse éventuelle qu'il vous paraîtra utile de nous apporter, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.



Alain BENOIT